

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150, nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision: 16.12.2020

Version: 3.7/fr

fischer 

Remplace la version du: 03.06.2020

Date d'impression: 10.11.2021

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale **Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150, nettoyant pour mousse fischer PUP R 500**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Agent nettoyant / Nettoyant

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG
Klaus-Fischer-Straße 1
D-72178 Waldachtal
Téléphone: +49(0)7443 12-0
Fax: +49(0)7443 12-4222
Courriel: info-sdb@fischer.de
Internet: www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.
12, rue Livio B.P. 1 82
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1
Téléphone: +33 3 88 39 18 67
Fax: +33 3 88 39 80 44
Courriel: info@fischer.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Flam. Aerosol 1; H222 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02



GHS07

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150, nettoyant

pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision: 16.12.2020

Version: 3.7/fr



Remplace la version du: 03.06.2020

Date d'impression: 10.11.2021

Mention d'avertissement	Danger
Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette	acétone
Valeurs H	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Valeurs P	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. P501: Éliminer le contenu/récipient dans traitement des déchets spéciaux .

2.3 Autres dangers

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement Aucun à notre connaissance.

Indication de danger Aucun à notre connaissance.

Consignes de danger Aucun à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue	No. CAS	Classification 1272/2008/CE	Concentration
acétone	No. CAS: 67-64-1 No.-CE: 200-662-2 No.-Index: 606-001-00-8 No. REACH: 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 50.0 %
Carbone (dioxyde de)	No. CAS: 124-38-9 No.-CE: 204-696-9	Press. Gas; H280	2.5 - 10.0 %
isobutane	No. CAS: 75-28-5 No.-CE: 200-857-2 No.-Index: 601-004-00-0 No. REACH: 01-2119485395-27	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	2.5 - 10.0 %
propane	No. CAS: 74-98-6 No.-CE: 200-827-9 No.-Index: 601-003-00-5 No. REACH: 01-2119486944-21	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	< 2.5 %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun à notre connaissance.
-----------	-----------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate	Aucune donnée disponible
---------------------------------	--------------------------

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre sèche Mousse Jet d'eau pulvérisée
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-	Le récipient peut rompre en cas d'échauffement. L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
--	--

même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Assurer une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres paragraphes

Voir chapitre 8/13

6.5 Indications complémentaires

Autres données

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150, nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision: 16.12.2020

Version: 3.7/fr



Remplace la version du: 03.06.2020

Date d'impression: 10.11.2021

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Réceptif sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

Stocker conformément à la réglementation locale.

TRGS 510

2B Aérosols

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

acétone

France							
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	TMP n°	FT n°	Date d'émission	Source
500	1210	1000	2420	84	3	2007	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en ...

Europe

Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source
1 210	500	2000/39	DIRECTIVE 2009/161/UE

Carbone (dioxyde de)

France				
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	FT n°	Date d'émission	Source
5000	9000	238	2007	Valeurs limites d'exposition professionnelle

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150, nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision: 16.12.2020

Version: 3.7/fr



Remplace la version du: 03.06.2020

Date d'impression: 10.11.2021

aux agents chimiques
en ...

Europe

Valeur à long terme / mg/ m ³	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source
9000	5000	2006/15	DIRECTIVE 2009/161/UE

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Type de Filtre recommandé: AX Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Protection des mains	Porter des gants de protection.
Matière appropriée	caoutchouc butyle, Chloroprène, Caoutchouc nitrile
Matière non-appropriée	Gants jetables en PVC
Épaisseur de la matière	>= 0,5 mm
Temps de pénétration	>120 min
Remarque	Remplacer en cas d'usure. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
Mesures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Autres données (chapitre 8.)	MAL Code 4-1 (1993)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Couleur	incolore
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	non applicable (Aérosol)
Point d'éclair [°C]	non applicable (aérosol)
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m ²)]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure	non déterminé
Valeur limite supérieure	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/cm ³]	0,78
Température	20 °C
Densité relative	non déterminé
Hydrosolubilité [g/l]	insoluble
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	non déterminé
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	non déterminé
Risque d'explosion.	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150, nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision: 16.12.2020

Version: 3.7/fr



Remplace la version du: 03.06.2020

Date d'impression: 10.11.2021

9.2 Autres informations

Température d'inflammation [°C] > 200
Densité relative de vapeur (air=1) non déterminé
Teneur en solvant [%] 96,2 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Néant dans des conditions normales de traitement.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale [mg/kg]

Composants dangereux

acétone			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5800	DL50	rat	données de l'entreprise

isobutane	
Valeur	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150, nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision: 16.12.2020

Version: 3.7/fr



Remplace la version du: 03.06.2020

Date d'impression: 10.11.2021

propane	
Valeur	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]

Composants dangereux

acétone			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 20000	DL50	lapin	données de l'entreprise

isobutane	
Valeur	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

propane	
Valeur	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]

Composants dangereux

acétone				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
76	CL50	rat	4 h	données de l'entreprise

isobutane				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 50	CL50	rat	4 h	données de l'entreprise

propane				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
20	CL50	rat	4 h	données de l'entreprise

11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson [mg/l]

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150, nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision: 16.12.2020

Version: 3.7/fr



Remplace la version du: 03.06.2020

Date d'impression: 10.11.2021

Composants dangereux

acétone				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
6210	CL50	Tête de boule	96 h	données de l'entreprise

isobutane	
Valeur	Source
27,98	données de l'entreprise

propane			
Valeur	Critère de test	Durée d'exposition	Source
> 1000	CL50	96 h	données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]**Composants dangereux**

acétone				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
8800	EC50	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	données de l'entreprise

isobutane	
Valeur	Source
14,22	données de l'entreprise

propane				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
14,22	CL50	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]**Composants dangereux**

isobutane	
Valeur	Source
7,71	données de l'entreprise

propane				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
7,71	EC50	Scenedesmus quadricauda (algues vertes)	96 h	données de l'entreprise

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150, nettoyant

pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision: 16.12.2020

Version: 3.7/fr



Remplace la version du: 03.06.2020

Date d'impression: 10.11.2021

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Code des déchets 160504 - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
150104- métallique emballage

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.1 No ONU	1950	1950	1950
14.2 Description des marchandises	AÉROSOLS	AÉROSOLS	Aerosols, inflammable
Désignation officielle de transport de l'ONU		AÉROSOLS	Aerosols, inflammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2	2.1	2.1
Remarque	inflammable	(maximum 1 L) inflammable	
Étiquettes	2.1 	2.1 	2.1 
Catégorie	2		
Code de classement	5F		
Code de limitation du tunnel	D		
No EMS		F-D;S-U	
Catégorie d'encombrement		A	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions inutile dans les conditions normales d'utilisation

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification selon la Directive Extrêmement inflammable
concernant la sécurité des condi-
tions d'exploitation

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

Autres réglementations La fiche de données de sécurité est conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H H220: Gaz extrêmement inflammable.
H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Énoncé des classes de risque Flam. Liq.: Liquide inflammable
Eye Irrit.: Irritation oculaire
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.
Flam. Gas: Gaz inflammable
Flam. Aerosol: Aérosol inflammable

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Aerosol 1; H222	Données expérimentales
Eye Irrit. 2; H319	calculé
STOT SE 3; H336	calculé

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.